

## Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 29 juin 2015, à 16H15 à l'Hôtel-de-Ville.

### AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 26 juin 2015.

#### Présences

Monsieur Denis Racine, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

#### 1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - **Ouverture**
- 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Résolutions**
  - 4.1 Mandat à Tremblay Bois Mignault (Me Claude Jean) – Réception d'une requête en contestation de la validité d'une réserve pour fins publiques
  - 4.2 Fond Vert Municipal – demande de subvention
  - 4.3 Octroi de contrat **TDJ-2015-006** à l'entreprise *Jambette inc.* pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux (balançoires)
  - 4.4 Lotissement – demande de permis 2014-701 – lots 5 381 065 à 5 381 068
  - 4.5 Octroi de contrat **TDJ-2015-007** à l'entreprise Cabanon Ideal pour l'acquisition et l'installation d'une pergola adjacent au parc du Club-Nautique
- 5 - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
- 6 - **Clôture de la séance**
- 7 - **Levée de la séance**

**AJOUT**

**15-06-149**

**II EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents  
**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

*Tel que spécifié à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil sont alors présents et consentent à l'ajout du point 4.5.*

**AJOUT** 4.5 Octroi de contrat **TDJ-2015-007** à l'entreprise Cabanon Ideal pour l'acquisition et l'installation d'une pergola adjacent au parc du Club-Nautique

#### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Personne n'assiste à la séance – aucune question.

#### 4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Mandat à Tremblay Bois Mignault (Me Claude Jean) – Réception d’une requête en contestation de la validité d’une réserve pour fins publiques

15-06-150

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay (M<sup>e</sup> Claude Jean, avocat), pour représenter la Ville de Lac Sergent dans le dossier de la cour supérieure no 200-17-022189-153 dans le cadre de la réception d’une requête en contestation de la validité d’une réserve pour fins publiques.

- 4.2 Fond Vert Municipal – demande de subvention

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités d’octroi de subvention dans le cadre du programme Fond Vert Municipal*;

**ATTENDU** que le Conseil de Ville approuve le contenu et autorise l’envoi de la demande de subvention préparée par la firme **ROY VEZINA et Associés** auprès du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre d’une démarche d’aide financière pour la réalisation de son projet de collecte et d’assainissement des eaux usées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier	X	
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-06-151

#### **ADOPTÉE SUR DIVISION**

**QUE** la Ville de Lac Sergent confirme son engagement à respecter les exigences des ministères et du FMV et qu’elle ne bénéficie présentement d’aucune aide financière pour ce projet à part qu’un règlement d’emprunt;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s’engage à mettre en œuvre son projet de collecte et de traitement des eaux usées;

**QU’**une demande d’aide financière est déposée auprès du Fonds municipal Vert (FMV) pour la réalisation de son projet de collecte et de traitement des eaux usées;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent demande un financement auprès de Fonds municipal Vert d’un montant de 5 348 960\$ en prêt et d’un montant de 1 000 000\$ en subvention.

**QUE** le Ville de Lac-Sergent apportera une contribution financière de 2 394 940\$ en espèces au projet de collecte et traitement des eaux usées.

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la demande de subvention.

- 4.3 Octroi de contrat TDJ-2015-006 à l’entreprise *Jambette inc.* pour l’acquisition et l’installation d’un module de jeux (bilançoirs)

15-06-152

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l’unanimité des membres présents

**D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux à « *Jambette inc.* » pour un prix de 3 875.81 \$ taxes incluses, tel que spécifié à la soumission no 1046081.

**DE** financer à même le fonds des parcs la somme de 3 875.81 \$.

4.4 Lotissement – demande de permis 2014-701 – lots 5 381 065 à 5 381 068

**ATTENDU QUE** la cie *Développement Fortier inc.* a demandé un permis de lotissement (no 2014-701) afin de créer les lots 5 381 065 à 5 381 068 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette opération cadastrale vise la création de terrains à vocation résidentielle;

**ATTENDU QUE** selon les termes de l'article 2.3.2. du *Règlement sur le lotissement numéro 313-14*, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigés en vertu de ce règlement;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter la demande de permis de lotissement tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-06-153

**QUE** le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2014-701) préparé par monsieur Claude Burgess, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 2013, portant le numéro de minute 5117.

**QUE** ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Éric Chamberland.

**QUE** le propriétaire cède la somme de 20 000 \$ ainsi que le lot 5 381 065 à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu du Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

**QUE** le lot 5 381 066 soit grevé d'une servitude de droit de passage en faveur du lot 3 513 886, dont l'assiette devra être déterminée dans l'acte de servitude.

**QUE** la Ville mandate un notaire pour la préparation et la publication de l'acte de cession des lots précités, et ce, aux frais du requérant.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tout autre document requis devant le notaire.

**AJOUT**

4.5 Octroi de contrat TDJ-2015-007 à l'entreprise Cabanon Idéal pour l'acquisition et l'installation d'une pergola adjacent au parc du Club-Nautique

**ATTENDU QUE** le Conseil désire aménager une aire de repos adjacente au parc du Club-Nautique;

**ATTENDU** que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission pour la construction d'une pergola de dimension 8' X 12';

Cabanon Idéal	4 203.65 \$ + taxes
JNS Construction	5 264.50 \$ + taxes

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-06-154

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroi la construction d'une pergola pour un montant n'excédant pas 4 203.65 \$ plus les taxes applicables;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain .

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ces résolutions sont projetées par le conseil municipal.

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette, secrétaire-trésorière

5 - **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-06-155

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 16h37.

\_\_\_\_\_  
Denis Racine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière